INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le cinquième jour du mois de novembre deux mille vingt-six, débutant à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs :

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire – Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Sylvain Bouchard, Maire- Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

26-11-82 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté mais en y retirant le 8 qui sera plutôt repris le mois suivant :

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1/10/2026.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 octobre 2026.
5.- Adoption du budget 2027.
6.- Adoption du programme triennal des immobilisations 2027-2028-2029.
7.- Adjudication A.O. 2026-03 pour vérificateur externe.
8.- Implantation d'échelons salariaux et ajustement des rémunérations.
9.- Mandat concernant la reconduction des assurances générales.
10.-Mandat au S-T pour l'octroi des différents contrats d'assurances
11.-Rapport d'Aquatech du mois de juillet 2026.
12.- Varia
13. -Question du public.
14. -Levée de l'assemblée.

26-11-83 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 1 OCTOBRE 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2026.

26-11-84 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé par M. Fréderic Galantai et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 524,984.66 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 209,54 $ pour un montant total de 525,194.20 $.

26-11-85 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 octobre 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-11-86 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027 de la Régie au montant de 10,195,231$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 1,559,045.49$ pour les dépenses en immobilisation et 250,000$ pour un la mise a jour du chapitre 2 (suite du PGD), le tout totalisant un montant total de 12,004,277$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2027, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

26-11-87 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2027,2028,2029.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2027, 2028 et 2029 de la Régie.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2027, 2028 et 2029 de la Régie.

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

26-11-88

No de résolution ou annotation

ADJUDICATION DU CONTRAT A.O. 26-03 POUR SERVICES PROFESSSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES DE 2026 à 2028.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que le 11 aout 2026 des soumissions les services professionnels d'auditeurs externes ont été demandées sur invitation aux entreprises suivantes :

BCGO s.e.n.c.r.l.
MPA inc. société de comptables professionnels agrées.
Groupe LLG société de comptables professionnels agrées.

Pour une ouverture publique le 29 septembre à 11 :00h

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la conformité des offres a été effectuée par un comité de sélection formé à cette fin, et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir MPA société de comptables professionnels agréés inc., ayant obtenu la note de 25.

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par M. Sylvain Bouchard appuyé par Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à l'entreprise MPA inc société de comptable professionnels agrées, 2030 boul. Pie-IX, bureau 450 Montréal, (Québec) H1V 2C8 le contrat de services professionnels d'auditeurs externes couvrant les années 2026,2027 et 2028, pour le prix de cinquante mille huit cent dix-neuf dollars taxes incluses, le tout conformément au devis de soumission de l'A.O. 2026-03.

26-11-89

MANDAT A LA FIRME GESTION TURCOT & ASSOCIÉS CONCERNANT LA RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE.

Le Secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre les consultants Guy Turcot et Associés, Conseillers en assurances, en date du 20 octobre 2026 et offrant leurs services professionnels à la Régie pour la coordination, l'analyse des risques et des besoins de la Régie, l'appel d'offre requis, l'évaluation des propositions et l'analyse des termes.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme Gestion Turcot et Associés inc., Conseillers en assurances, pour la coordination, révision des besoins, le processus d'appel d'offre, établissement des devis, et services concernant les assurances générales de la Régie, le tout conformément à l'offre de services en date du 20 septembre 2026 pour un montant de 9,250$ comme honoraires professionnels plus taxes

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

26-11-90 MANDAT A M. GILBERT SAMSON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AFIN DE MENER A BIEN LE CONTRAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA RÉGIE ET D'EN EFFECTUER LE RENOUVELLEMENT.

Considérant que certaines dates de renouvellement des assurances auront lieu en dehors des dates de séances régulières du Conseil.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit mandaté par le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour effectuer, seulement si nécessaire, l'adjudication et/ou le renouvellement des assurances générales de la Régie et d'en faire rapport aux membres du Conseil.

QUE le Président de la Régie et/ou M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les contrats et dossiers concernant les assurances 2026 et 2027.

25-11-91 VARIA.

Aucun dossier

25-11-92 QUESTION DU PUBLIC.

Messieurs: Favreau, Caron posent des questions sur certains des items inscrits à l'ordre du jour.

25-11-93 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)